



Décision unilatérale de poursuivre la grossesse

Par **paul george**, le **22/05/2008** à **13:06**

Après un mariage ayant durée 10 ans et la naissance de deux enfants, mon épouse m'annonce une grossesse qui serait, de son aveu, un accident.
Suite à mon désaccord elle me menace de poursuite pour harcèlement lorsque j'aborde la possibilité de choisir.
Quelle sont les implications juridiques de mon refus (et de son accord unilatéral) et comment faire pour ne pas manquer à mes obligations considérant que je ne peux pas, psychologiquement, accepter cette paternité?
Le divorce peut être obtenu comme conséquence?